

Eurre, le 19 octobre 2023

Monsieur le Maire
Mairie d'Aouste-sur-Sye
2 avenue Amédée Terrail
26 400 Aouste-sur-Sye

Objet : Modification simplifiée n°3 PLU Aouste-sur-Sye

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du septembre 2023, vous avez sollicité l'avis du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval concernant la modification simplifiée n°3 du PLU d'Aouste-sur-Sye portant sur le remplacement de la mention « Les toitures des constructions doivent avoir 2 pans » en « Les toitures des constructions doivent avoir 2 pans minimum ».

Je vous informe que le SCoT Vallée de la Drôme Aval est en cours de finalisation du DOO, l'arrêt est prévu en décembre 2023 et l'approbation en septembre 2024. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a, quant à lui, été débattu le 19 décembre 2020.

La modification simplifiée n°3 du PLU d'Aouste-sur-Sye est compatible avec le PADD du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval. J'émetts donc un avis favorable à cette modification.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Loïc Morel
Président du Syndicat Mixte du
SCoT de la Vallée de la Drôme

**Syndicat Mixte du SCoT
de la Vallée de la Drôme Aval**
Hôtel d'entreprises
Place Michel Paulus 26400 EURRE
Tél : 04.26.52.11.14
Mail : contact@scot-valleedrome.fr